

CGT Rapid'Info Bretagne

Bimensuel—le N° 0,15 € - Directeur de la publication : Christian PELTAIS
 Tél. 02 99 65 45 90—Fax : 02 99 65 24 98—e-mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr—I.S.S.N. : 1258-7745—C.P.P.A.P. : 0708 S 07992

EDITO

En cette fin d'année, nous avons la responsabilité de faire émerger les revendications des salariés à l'entreprise, dans leur secteur d'activité. Le mécontentement est présent, la question est : Comment transformer ce mécontentement en mobilisation ?

Le pouvoir d'achat des Français est en alerte rouge.

Aujourd'hui pour des millions de familles c'est la rupture. Le porte-monnaie est amputé par les deux bouts.

Côté recettes, les salaires, les retraites, les allocations ont leurs compteurs complètement bloqués. Et côté dépenses, la flambée des prix à la consommation, celle des coûts de logement et de transports, cumulées à la baisse des remboursements de soins, est telle qu'elles rendent le quotidien invivable.

Derrière les chiffres, c'est la montée des détresses de l'exploitation, des injustices.

Les salariés vivent de plus en plus mal, comment vivront leurs enfants ? Chacun se pose la question, alors que déjà aujourd'hui les jeunes qui rentrent sur le marché du travail et veulent quitter le domicile parental sont le plus souvent dans l'incapacité de payer leur loyer et d'avoir une vraie autonomie.

Cette perte de pouvoir d'achat est terrible. Pour la C.G.T. il y a des exigences :

- Un SMIC à 1.500 euros
- Un statut du travailleur salarié
- Une Sécurité Sociale Professionnelle.

En même temps que nos salaires stagnent, les restructurations d'entreprises avec leur lot énorme de suppressions d'emploi battent le plein.

Des centaines d'emplois sacrifiés alors que les profits atteignent des niveaux historiques pour certains d'entre-eux.

Pour la C.G.T., il y a urgence de gagner un haut niveau de mobilisation dans tous les secteurs professionnels. Ceci permettrait aux salariés de créer les meilleures conditions pour des avancées sociales immédiates et pour être entendus, lors de la « CONFERENCE SUR LES REVENUS ET L'EMPLOI » que le Gouvernement veut organiser à la mi-décembre.

En cette fin d'année, nous avons des opportunités pour nous faire entendre :

- Campagne salaires – tracts et pétitions – semaine d'action du 4 au 15 décembre
- Comment gagner à la re-industrialisation sur la région Bretagne
- Travailler à la mise en place du cahier revendicatif élaboré par les salariés dans les entreprises.

Appuyons-nous sur les luttes, les actions en cour pour gagner à une mobilisation de grande envergure.

Nous avons des exigences, des revendications. A nous de les faire connaître, de les porter avec force aux responsables gouvernementaux.

Le Secrétaire Général
de l'Union Locale C.G.T. de Quimper
Gilbert PHELEP

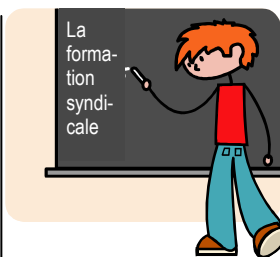
Ce tract régional sera disponible dans les U.L. le 4 décembre A distribuer ABSOLUMENT !

Journée régionale d'étude et de réflexion sur la **FORMATION SYNDICALE** le Mardi 19 décembre 2006 - de 9h à 16h30 au centre de Loisirs de la CAS EDF à Colpo (56)

Chacun partage l'importance de la formation comme élément structurant de notre qualité de vie syndicale et reconnaît l'utilité d'aborder, d'une manière efficace et concrète, la mise en œuvre des plans de formation (UL, UD, CRB, Confédération) dans nos organismes de direction (Bureau CRB, CE UD, Bureaux UL, secteurs professionnels, Syndicats).

Les U.D., les U.L. les secteurs régionaux professionnels assureront une participation d'au moins 15 militants par département. **Le secteur Formation syndicale** de la confédération participera à la réunion.

09h00 : Accueil - Introduction



09h30-10h45

:
- Echanges sur la place et le rôle de la formation syndicale
- Freins et

potentialités

- Appropriation des enjeux revendicatifs et des propositions de la CGT
- Notre démarche pédagogique

10h45-11h00 : Pause

11h00-12h30 : Groupes de travail

- Former tous les syndiqués : Né-

cessité ou utopie ?

- Intervenants et directions de stage : spécialistes ou responsabilité partagée?
- Les mutualisations : Un mal nécessaire?
- Rôle du collectif de formation syndicale. Pour quoi faire ?

12h30-14h00 : Repas

14h00-16h00 :

- Restitution et enseignements

16h00-16h30 :

- Synthèse et propositions de travail

16h30 : Fin des travaux



Lutter contre

La



la fracture

C.G.T. dit



numérique

oui !



?

Le droit à la communication conditionne l'intégration de chacun dans la vie citoyenne et constitue un droit fondamental contre lequel ne saurait prévaloir la défense d'un intérêt privé comme celui de la propriété des entreprises du secteur.

Depuis dix ans, le secteur des télécommunications est soumis à une régulation libérale qui privilégie la concurrence entre opérateurs au détriment des clients et en détruisant l'emploi. Les collectivités territoriales, constatant l'incapacité du marché à couvrir tout le territoire, dépensent de l'impôt pour lutter contre la fracture numérique.

La CGT Bretagne organise donc une journée d'étude régionale, le 7 décembre 2006, au siège du Comité Régional C.G.T. Bretagne (12, square Vercingétorix à Rennes).

Morlaix : un syndicat C.G.T. chez Giannoni Sermeta

L'entreprise Giannoni Sermeta, créée en 1993, emploie aujourd'hui plus de 700 salariés, près de 200 d'entre eux étant en CDD ou en intérim. Elle fabrique des condenseurs pour chaudière à gaz. Elle a bénéficié d'importantes aides publiques, provenant notamment des collectivités territoriales, sous forme de terrains mis à disposition et d'aménagements divers.

Giannoni Sermeta, dirigée par M. Joseph Le Mer, se vante volontiers de sa politique sociale. Mais, son P-DG a piqué une violente colère lorsqu'il a appris que des salariés de "son" entreprise avait décidé de créer un syndicat CGT pour s'organiser et défendre leurs intérêts : menace contre le nouveau délégué syndical CGT, chantage au licenciement, intimidation. Brutalement le langage du P-DG n'avait plus rien de social. Il faut noter que quelques jours auparavant 45 intérimaires avaient été remerciés

sur le champ et cinq CDD non renouvelés.

Les salariés de Giannoni ont de bonnes raisons de prendre en mains leur avenir et de revendiquer leurs droits sociaux les plus élémentaires : DP, CE, CHSCT, négociation annuelle.

Répliquant immédiatement aux provocations de la direction, le nouveau syndicat aidé par l'Union locale CGT de Morlaix, a distribué un tract affirmant sa présence et son implantation dans l'entreprise.

La CGT a obtenu la mise en place de panneaux d'affichage, elle engrange les adhésions, inscrit des questions à l'ordre du jour des DP. Les revendications s'élaborent avec les salariés. Une nouvelle base syndicale se met en place. Le travail de l'Union locale, qui s'est traduit par plusieurs distributions de tracts depuis deux ans, dans le cadre du projet de déploiement de la CGT, a été efficacement relayé, à l'intérieur de l'entreprise par l'initiative déterminée de camarades qui ont décidé que la vie sociale c'était aussi l'affaire des salariés.

Réunion de travail Confédération/U.D./FD/Syndicats sur la filière avicole à Nantes le 7 novembre 2006

Thierry GOURLAY, Secrétaire Général de l'U.D. C.G.T. du Finistère, a rappelé que cette journée a été initiée suite à une rencontre entre la confédération, la FNAF et les UD 29, 56 et 85, le 26 Septembre à MONTREUIL sur la filière avicole et particulièrement sur la grippe aviaire.

Les effets de cette maladie et de sa médiatisation, accentuent la pression sur les salariés du secteur, les groupes industriels et les coopératives profitant de la situation pour restructurer au détriment de l'emploi et des conditions de travail.

L'objectif de cette réunion est d'analyser la situation, de redonner confiance aux salariés sur le devenir de la filière et de dresser des perspectives de luttes pour contrer la stratégie patronale.

Jean Luc BINDEL (FNAF C.G.T.) a introduit la réunion en rappelant que la filière emploie 40000 personnes, dont 32000 dans les industries de transformation, 50% de ces emplois étant localisés dans le grand ouest. 4 grands groupes emploient à eux

seuls 56% des salariés : LDC, DOUX, GASTRONOME et ARIVE (par ordre d'importance).

La tendance est actuellement en France, à une baisse de la production et une hausse des importations : + 5% en 2005 et 3 à 4% en 2006, en provenance notamment du BRESIL, de la THAÏLANDE et des ETATS-UNIS.

Il est évident que les patrons de la filière ont profité de la médiatisation des risques liés à une pandémie de grippe aviaire et à ses conséquences sur la consommation pour restructurer, voire licencier, et ce avec les aides consenties par l'état :

- 20 millions d'€ aux éleveurs
- 30 millions d'€ aux entreprises
- 3 millions d'€ au département de l'AIN
- Et 27 millions d'€ de mesures d'accompagnement social (financement du chômage partiel, etc...)

Il s'agit bien de l'application d'une

stratégie patronale, dans laquelle la grippe aviaire sert d'alibi à la crise que connaît la filière. Il n'existe d'ailleurs pas de véritable organisation de la profession. DOUX, 2^{ème} groupe au niveau national s'est retiré de la FIA, qui du coup ne dispose plus de statistiques fiables.

Pour la CGT, une véritable interprofession permettrait de planifier la production et de mettre fin aux importations massives. D'autre part, la bataille sur l'emploi et les salaires doit être plus que jamais à l'ordre du jour. Il nous faut donc analyser les possibilités de mobilisation à partir des syndicats et dégager des pistes de travail à décliner entre syndicats, Unions Départementales et la fédération.

Il ressort du débat qui s'en est suivi que nous avons à plusieurs niveaux (syndicats, UD, FD, région, CESR, SECAFI) des éléments et dossiers dont il serait intéressant de faire une synthèse pour aider au débat avec les syndiqués et les salariés.

Une nouvelle rencontre est programmée en JANVIER 2007.

L'Union Locale de Fougères organise un débat sur les questions de santé, de protection sociale, d'accès aux soins, le jeudi 30 novembre prochain.

Ce débat, largement ouvert à la population, aux salariés, doit permettre d'aller au-delà d'un constat pour mettre en débat les propositions de la C.G.T. et montrer que les choix faits ne sont pas irréversibles.

Judi 30 novembre 2006
20h15 **Théâtre Victor Hugo FOUGÈRES**

DÉBAT PUBLIC
Tous concernés

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE, ACCÈS AUX SOINS, HÔPITAL PUBLIC :

*Un droit pour tous ?
Quel avenir ?
Quel financement ?*

Avec la participation de :
Frédérique DUPONT - Confédération CGT,
Jean-Yves MOISAN - administrateur CPAM,
Dominique BESSON - CGT hôpital de Fougères.

la cgt

Union Locale CGT de Fougères - Tél. 02 99 99 21 09 - cgt-fougères2@wanadoo.fr

Impulsons une démarche syndicale qui fasse reculer les comportements attentistes et de repli sur soi.

L'activité syndicale ne doit pas être perçue par les salariés comme si elle s'éloignait des préoccupations du terrain.

Dans cet objectif, la commission exécutive confédérale appelle :
à faire de la construction revendicative à l'entreprise, la grande priorité du moment,
à faire en sorte que pas un syndicat ne reste sans revendications locales élaborées avec les salariés.
À faire de la quinzaine du 4 au 15 décembre une période de multiplication des initiatives revendicatives dans les entreprises sur les salaires et le pouvoir d'achat, l'emploi, la précarité, la pénibilité, les libertés et toutes autres préoccupations partagées par les salariés.

Au cours de cette quinzaine, il faut atteindre l'objectif de 10 000 participants à l'initiative du 8 décembre à Poitiers pour la défense des libertés syndicales, à l'occasion du procès des manifestants de La Rochelle. Chaque U.D. de Bretagne a prévu un car et des initiatives décentralisées dont les modalités seront précisées dans chaque département.

Les forces militantes des organisations doivent être tournées vers l'aide aux syndicats pour atteindre ces objectifs..

Le rapport du C.E.R.C. confirme que **l'instabilité de l'emploi** est la **première source d'inégalité**

A quelques semaines de la Conférence Nationale sur les revenus, le rapport du CERC (Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Convention sociale) **confirme la justesse des analyses C.G.T. et nous renforce dans nos revendications**. Le rapport pointe d'abord que "l'emploi instable est l'une des principales causes de la croissance des inégalités de revenus en France. Plus le chômage "baisse" plus la précarité se développe, plus les inégalité se

creusent".

Autre aspect relevé : "Jamais la France n'a connu autant de gens payés au SMIC, alors que le nombre de contribuables à l'I.S.F. va, lui aussi, de record en record". On comptait 84 000 smicards en 1981 contre 2 540 000 aujourd'hui. Dans le même temps, les assujettis à l'I.S.F. (alors que le plafond en a été relevé) est passé de 103 200 à 450 000 et nombre d'experts pensent qu'il convient de multiplier ce chiffre par 2.

Ce rapport, commandité par le Premier Ministre, a le mérite de poser la question de l'accès de tous à un véritable travail et à une rémunération suffisante. Il appuie, en ce sens, la revendication de la C.G.T. de l'urgence de mettre en place un véritable statut du travail salarié, sécurisant les parcours et les rémunérations. Il conforte notre revendication d'un SMIC à 1 500 € et d'un relèvement nécessaire des grilles salariales.

Premier succès contre la fusion Suez-Gaz de France : **un encouragement aux luttes**

La C.G.T. se félicite de la décision du Juge en première instance, confirmée par la Cour d'Appel de Paris, d'ordonner la poursuite de la procédure d'information et la consultation du comité d'entreprise européen qui l'avait saisie sur le projet de fusion de Suez et de Gaz de France.

Les conséquences de ce jugement amènent à l'impossibilité de tenir le calendrier initialement prévu pour la fin de l'année et renvoie l'examen du dossier dans le premier trimestre 2007, au cœur de la campagne électorale.

La C.G.T., qui s'est impliquée sans compter dans cette bataille contre la privatisation de Gaz de France et pour une maîtrise publique renforcée dans le domaine de l'énergie, voit dans ce succès un encouragement pour tous les salariés et usagers à poursuivre et renforcer la mobilisation.

La fusion Suez – Gaz de France, néfaste pour les usagers et les sala-

riés de notre pays, peut et doit être abandonnée.

C'est une victoire importante, émanant de la mobilisation des salariés, de toute la Cgt, pour alerter, débattre, argumenter et être force de proposition auprès de l'opinion publique.

Cela a permis de faire de la fusion Suez – Gaz de France, amenant à la privatisation de cette dernière, une question au cœur de l'actualité quotidienne et du débat politique, de faire basculer l'opinion publique - aujourd'hui à 80 % contre le projet - et de sensibiliser toutes les consciences.

Ce qui est à l'ordre du jour, c'est la montée en puissance des luttes pour l'emploi, les salaires, la défense et le développement des services publics. La quinzaine d'action du 4 au 15 décembre, d'ores et déjà décidée par la Cgt, est d'autant plus d'actualité. La Cgt appelle toutes ses organisations et tous les salariés à s'y engager pleinement.

LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) DES SAPEURS-POMPIERS N'EST PAS UNE ERREUR DE L'ADMINISTRATION MAIS UNE DECISION POLITIQUE

Cette bonification de 72 €/mois a été accordée à certains sapeurs-pompiers après avis favorable du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale lors de sa séance **du 19 avril** où siègent notamment les représentants des conseils généraux à qui incombent aujourd'hui les dépenses supplémentaires qu'ont à supporter les services départementaux d'incendie et de secours.

C'est 2 mois 1/2 après cet avis que le décret octroie cette indemnité aux sapeurs-pompiers ; Comment dans cet « espace temps » les présidents des conseils généraux et le Gouvernement, peuvent prétendre qu'il s'agit d'une erreur des services pour faire abroger le décret fin juillet alors même que ces décideurs siègent dans cette instance paritaire et ont voté cette mesure pour les sapeurs-pompiers ?

Il ne s'agit pas d'une erreur des fonctionnaires dirigeants mais bien d'une décision politique dans le cadre de la maîtrise des dépenses publiques et de la non reconnaissance des fonctions importantes que doivent assumer les sapeurs-pompiers de base tant dans les ambulances, dans les engins d'incendie et au cours d'autres missions.

S'agissant de la problématique des retraites il s'agit là d'un problème lié à la prise en compte de la pénibilité du travail tant dans les secteurs privés que publics.

Avec la réforme des retraites de 2003 les fonctionnaires classés en catégorie active, ne peuvent donc plus partir en retraite à partir de 55 ans sinon avec une pension de retraite très minorée.

Pour les sapeurs-pompiers cela est d'autant

plus inacceptable qu'ils cotisent avec leurs employeurs 7,4% de plus que les autres fonctionnaires.

Rien donc d'étonnant à ce mécontentement d'un très grand nombre de sapeurs pompiers professionnels.

Faute d'une réelle volonté politique du gouvernement, les négociations entamées depuis plusieurs mois n'ont à ce jour pas permis de déboucher sur un accord.

Dans ce cadre, l'exaspération des sapeurs pompiers est parfaitement légitime. La grande majorité des manifestants s'est exprimée dans le calme et la dignité, en dépit d'une situation de blocage créée par le gouvernement. C'est ce dernier qui porte la responsabilité des regrettables incidents qui ont émaillé la manifestation du 21 novembre.